

N° 483 – Vendredi 29 Octobre 2021

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 30 & Dimanche 31 octobre
Coupe de France Masculine et Féminine
National 3
R1 – R2 – R3
Seniors D1 à D6
U17D1

Mercredi 03 novembre
Commission Sportive

Jeudi 04 novembre
Commission des Jeunes
Commission de Discipline

SOMMAIRE

Partenaire..... p. 2
Avis aux clubs p. 3
Avis aux arbitres p. 14
Avis aux éducateurs p. 15
Commission Sportive..... p. 17
Documents divers p. 25

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



INTERSPORT
LE SPORT COMMENCE ICI
CHASSENEUIL

FORMATION PFFD À VENIR



FORMATION PFFD
DÉCOUVRIR LA MÉTHODOLOGIE DE PROJET
DIRIGEANT
SAMEDI 06 NOVEMBRE
AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (CLUB HOUSE)
8H30 - 12H30

REFERENT ARBITRAGE

INFORMATIONS

PAGE 3

ORGANIGRAMME GENERAL CLUB

AVANT

LE VENDREDI 3 DÉCEMBRE

CONVOCAION A VENIR

Save
the
Date

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DISTRICT
SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021
À LENCLOÎTRE



PARTENAIRE



Intersport - Chasseneuil du Poitou

4 h · 🌐



❄️ Alerte l'hiver arrive ! ❄️

Jusqu'au lundi 01/11/2021, profitez de - 25% sur un large choix de manteaux, blousons et doudounes loisirs hommes, femmes et enfants ! 🧥

Alors n'hésitez plus venez-vous réchauffer dans votre magasin Intersport Chasseneuil ! 🧥





AVIS AUX CLUBS

CONVOCATION AUX AG DU DISTRICT SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs de Football du département de la Vienne,

Vous êtes prié(e) d'assister ou de faire représenter votre club par un de ses membres ou par un membre d'un autre club dûment mandaté (pouvoir) aux Assemblées Générales Extraordinaire – Financière - Ordinaire du District de la Vienne de Football.

Samedi 20 novembre 2021 à 10H00
A la salle Multimédia
Rue du gué de la grange
86140 LENCLOITRE

L'émargement des clubs s'effectuera de 9h à 9h45 (aucun enregistrement de vote après cet horaire).

Attention, pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter son propre club.

Le correspondant va recevoir par courrier la convocation, comprenant les renseignements club et le pouvoir que vous devrez OBLIGATOIREMENT présenter à l'émargement.
A cet effet, merci de vérifier dès maintenant l'adresse postale du correspondant renseigné dans Footclubs et la modifier si nécessaire.

D'autre part, du fait de la dématérialisation des licences, nous demandons aux représentants de clubs de bien vouloir se munir d'une impression de la licence (ou liste des licenciés du club) ou d'une présentation depuis un smartphone.

L'ordre du jour provisoire vous sera communiqué la semaine prochaine.

DESIGNATION D'UN REFERENT ARBITRAGE

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine impulse actuellement, au sein des clubs départementaux et régionaux, la mise en place d'un référent en arbitrage.

Nous vous encourageons vivement à doter votre club d'un Référent. Il peut s'agir d'un arbitre en activité ou d'un ancien arbitre, mais également d'un de vos dirigeants motivé et déterminé à remplir la tâche qui lui sera confiée.

Les clubs qui comptent déjà dans leur rang un référent peuvent témoigner de l'importance de ce rôle en termes de recrutement et fidélisation des arbitres.

Nous vous prions de bien vouloir compléter le coupon-réponse envoyé par zimbra le 28/10/2021 dès que vous aurez trouvé la personne adéquate et nous le retourner par retour de mail à l'adresse : district@foot86.ff.fr **avant le 20 novembre 2021.**

Une réunion de formation pour les clubs régionaux et départemental 1 sera organisée dans les plus brefs délais afin d'assurer la formation pratique de votre candidat et/ou de votre référent déjà nommé. La formation pour les autres clubs départementaux sera assurée à partir de la saison 2022-2023.



FORMATION PSC1

Pour faire suite au courrier du Président Stéphane BASQ annonçant la mise en place par le District d'une formation aux premiers secours PSC1, nous revenons vers vous pour vous apporter plus d'informations.

Afin de pouvoir organiser les sessions qui auront lieu principalement à la fin de chaque mois, nous vous remercions de bien vouloir compléter le questionnaire en ligne Google Forms ci-dessous :

<https://forms.gle/VH4XZ74n3EBuAXYH8>

Celui-ci a pour but d'estimer le nombre de personnes intéressées par cette formation.

Dès à présent, nous vous informons que la première session aura lieu le **samedi 27 novembre 2021** dans les locaux du District.

Vous trouverez le dossier d'inscription dans le mail transmis par zimbra le 27/10/2021.

Pour les personnes intéressées, merci de renvoyer le dossier avant le 20 novembre 2021 à l'adresse mail suivante : district@foot86.fff.fr

(le nombre de place est limité à 10 personnes par session)

PRATIQUE U7 / U9 : RAPPELS SUR LE FONCTIONNEMENT

La commission des Jeunes du District souhaite faire quelques rappels importants pour le bon fonctionnement de la pratique U7-U9 :

- Depuis le samedi 2 octobre tous les U7-U9 doivent être licenciés, c'est une obligation.
- À partir du jeudi 14 octobre 2021, la commission des jeunes étudie toutes les fiches :
 - Licences
 - Bilan de plateau
- Pour rappel, le club qui reçoit le plateau doit réceptionner les fiches (plateau + licences) pour **les transmettre au district dès le lundi** afin qu'elles soient traitées le mercredi.

Pour toute question, merci de vous rapprocher de votre responsable de secteur et/ou de consulter le document d'organisation (« Être responsable U7/U9 dans la Vienne », disponible sur le site du District, onglet Documents -> Documents généraux -> Jeunes

ORGANIGRAMME GENERAL CLUB

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec le LABEL JEUNES Fédéral, le LABEL E.F.F Fédéral et le LABEL SENIORS L.F.N.A, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Vous trouverez l'organigramme général club en version PDF sur notre site et en version PWPT envoyé via ZIMBRA à compléter avant le **vendredi 3 décembre prochain.**

LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

- Vivez l'aventure AFM Téléthon : **mardi 02 novembre - 18h**
- Construire un terrain nouvelles pratiques dans son club : **jeudi 4 novembre - 18h**
- Protection de l'enfance : **mercredi 10 novembre - 18h**
- Présentation des dispositifs FAFA Equipement et Transport 2021-2022 : **jeudi 18 novembre : 18h**

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>



ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyée par retour de mail.

FORMATION ARBITRE AUXILIAIRE

Deux sessions ont été programmées :

MARDI 9 NOVEMBRE 2021 à 19H (inscription avant le 07 novembre)
MARDI 7 DÉCEMBRE 2021 à 19H (inscription avant le 05 décembre)

Les lieux de ces formations dépendront de la situation géographique des inscrits. Les personnes intéressées doivent s'inscrire par mail au District.

La durée de la formation est de 3 heures (2h de formation et 1h d'examen au maximum). Le lieu de la formation sera déterminé en fonction de la répartition géographique des inscrits.

Titulaire d'une licence dirigeant, l'arbitre Auxiliaire est prioritaire sur un bénévole pour arbitrer un match en l'absence d'Arbitre Officiel.

Il permet également à un club de D5 en 3ème année d'infraction ou plus vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage de bénéficier de deux mutés (au lieu de zéro).

LE LABEL SENIORS EST DE RETOUR !



Retrouvez ci-dessous le message de Saïd ENNJMI, Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

Par ce mail, j'ai le plaisir de vous annoncer que le **Label Seniors** est de retour.

Je vous rappelle les objectifs de ce dispositif qui a vu le jour il y a 3 saisons : valoriser et accompagner tous les clubs, ruraux et urbains, petits et grands, départementaux et régionaux voire nationaux, pour un football accueillant, respectueux et solidaire.

Il porte sur 4 projets : associatif, sportif, éducatif, encadrement et formation.

Plus de 100 000 € de dotations seront alloués aux clubs labellisés en fonction du nombre de clubs éligibles et en fonction du niveau obtenu.

La durée de ce Label est de 3 ans.

Les clubs ayant déjà postulé peuvent s'inscrire de nouveau pour augmenter le niveau du Label (3 niveaux existants : Espoir – Excellence – Elite)

N'hésitez pas à vous inscrire jusqu'au 15 décembre 2021 grâce au lien ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdHdZz-6oqbXR6OOGk2OrQWfFv4_CWYq2PIN-CHjgqnmI6mKA/viewform



UNE FORMATION DE DIRIGEANTS PROCHAINEMENT À CHÂTELLERAULT !

Une formation PFFD (Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants) aura lieu le samedi 06 novembre au club house d'Availles-en-Châtellerault de 8h30 à 12h30. Il s'agira de découvrir la méthodologie de projet.

[Cliquez ici pour télécharger la fiche d'inscription sur le site de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.](#)

DÉFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**

RAPPEL IMPORTANT SUR LES COORDONNÉES DIFFUSABLES

À ce jour, **encore de trop nombreux clubs n'ont pas rendu les coordonnées d'un ou plusieurs membres de leur club diffusables sur notre site internet.** De ce fait, ces clubs sont injoignables au téléphone, ce qui perturbe le fonctionnement de l'astreinte arbitres et empêche certains clubs de pouvoir se contacter entre eux.

Merci aux clubs concernés de faire les démarches très rapidement.

Sur Footclubs, se rendre dans « organisation » puis « membres du club ». Cliquez sur le nom d'un membre du club. Dans le pavé « contacts », sur la droite, sélectionner le mode de diffusion « diffusables ». N'oubliez pas de valider.

Nous conseillons à ce qu'à minima, les coordonnées des membres du bureau du club soient diffusables (numéro de téléphone et adresse mail).



TABLEAU DES MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT – MAJ DU 30-09

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 30 septembre 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	<p>Présenter soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un schéma vaccinal complet ; - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h ; - Un autotest réalisé sous la supervision d'un des professionnels de santé négatif de moins de 72 h ; - Un certificat de rétablissement de la Covid-19. <p>http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions</p>
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	<p>Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Ce sont les personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité.</p> <p>Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.</p> <p>Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.</p>
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	<p>Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée.</p> <p>Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.</p>
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	<p>Pas de port du masque obligatoire.</p> <p>Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.</p>

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).
Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qr.covid.tousanticovid.gouv.fr/>



PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption* pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs de plus de 12 ans	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées. Les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année disposeront d'un délai de 2 mois pour présenter leur Pass sanitaire.
Majeurs	Obligation du Pass sanitaire en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public). Toutes pratiques autorisées.
SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur (types de pratiques adaptés au niveau de circulation du virus).

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'événement. C'est un cas de figure assez classique que nous rencontrons lors d'événements sportifs pas obligatoirement soumis à déclaration et/ou autorisation.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

* Exemption non applicable si les sportifs de haut niveau ou professionnels concourent simultanément avec des sportifs amateurs. Dans ce cas le Pass sanitaire est imposé à tous.

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : <http://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

0 800 130 000

BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Obligation du Pass sanitaire.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire obligatoire dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières. Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral.
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'un mètre.
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.
RESTAURATION, BUVETTE	
	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable.

À noter que :

- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation est portée à deux mètres
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares.

0 800 130 000



PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE : RAPPEL

COVID-19

PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (décision du Comité de Direction du 17 août 2021).

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.

Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire (stades ouverts avec plusieurs entrées).

Vérification des Pass

Chaque équipe peut contrôler les Pass de l'équipe adverse. Cette vérification doit impérativement être faite avant la rencontre et en présence de membres des deux équipes.

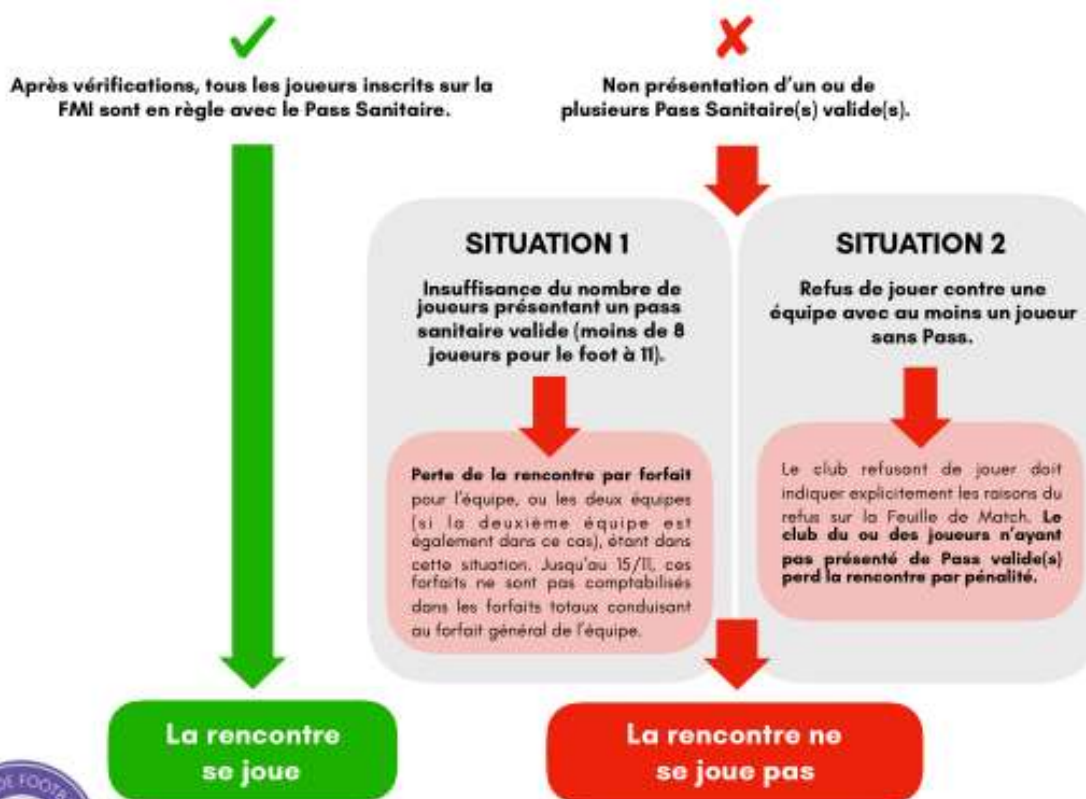
Qui peut vérifier ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Référent COVID	<input checked="" type="checkbox"/>	Délégué officiel : supervise sans contrôler !
<input checked="" type="checkbox"/>	Educateur du club	<input checked="" type="checkbox"/>	Arbitre de la rencontre

Quand ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Au moment du contrôle des licences
-------------------------------------	------------------------------------

Cas de figure possibles après vérification des Pass





LANCEMENT DES TROPHÉES PHILIPPE SEGUIN

La 14^e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est ouverte !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :



2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Chiffres-clés (depuis 2008)

- 3 400 bonnes pratiques recensées
- 224 clubs récompensés
- 758 K€ de dotation globale

Le calendrier 2021-2022

Dépôt des candidatures du 1^{er} octobre 2021 au 17 décembre 2021

Jury de sélection sur dossiers : janvier 2022

Jury d'audition des clubs : mars 2022

Cérémonie de remise des trophées : mai 2022

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire d'inscription aux Trophées :

<https://fondactiondufootball.wiin.io/fr>



PASS'SPORT : COMMENT ÇA MARCHE ?

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

LE **PASS'SPORT**
C'EST QUOI ?

Une aide de
50 euros par enfant
à 3,3 millions de familles*
**pour financer l'inscription
dans un club sportif**
à la rentrée 2021

* sous conditions de ressources

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :
– l'allocation de rentrée scolaire ;



- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Comment cela fonctionne ?

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Bien que le courrier adressé aux familles bénéficiaires mentionne le 31 octobre, la date de fin de validité des bons Pass'Sport a été repoussée au 30 novembre 2021.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).
 - [Découvrez le dossier du Pass'Sport](#)
 - [Télécharger la fiche Pass'Sport pour les familles](#)
 - [Télécharger la fiche Pass'Sport pour les associations](#)
 - [Télécharger la FAQ Pass'Sport](#)
 - [Télécharger le kit de communication](#)
 - [Télécharger](#)
 - Ecole : affichette pour les parents [format A4 / format 16.9](#)
 - Collège, lycée : affichette pour les parents [format A4 / format 16.9](#)
 - [Référencement préalable des associations sportives agréées non affiliées à des fédérations sportives](#)

Comment s'engager dans le dispositif Pass'Sport ?

> Toutes **les associations et structures sportives affiliées** à une fédération agréée par le ministère chargé des Sports sont automatiquement partenaires du dispositif Pass'sport.
> Concernant **les structures sportives agréées non affiliées** à une fédération sportive et qui œuvrent dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, la déclaration se fera en ligne à partir de début juillet via une plateforme dédiée Pass'Sport : « [Le compte Asso](#) ». Il suffira à l'association de suivre la procédure décrite dans la notice « [Je crée mon compte Asso](#) ».



Comment me faire rembourser ?

1

L'association doit disposer d'un compte sur l'application « **Le compte Asso** ».

Si je n'ai pas de compte, je le crée dès cet été en suivant la notice « **Je crée mon compte Asso** ».

2

En septembre et en octobre, je déclare sur le Compte Asso les jeunes éligibles, accueillis entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021.

3

Je suis remboursé à l'automne par un tiers payeur : mon Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

Documents à retrouver sur notre site internet ou en cliquant [ICI](#).

Source : [Ministère en charge des sports / CDOS 86](#)

Contact : CDOS Vienne / +33586280010 / vienna@franceolympique.com

PROTCOLE SANITAIRE FFF

Pour faciliter leur lecture et leur exploitation, la LFNA et ses douze districts vous proposent **5 fiches synthèses** reprenant de manière didactique et plus synthétique l'impact du contrôle du Pass sanitaire dans le bon déroulement de toutes vos rencontres (matches amicaux et officiels) ainsi que vos entraînements.

Le présent message et les documents qui l'accompagnent s'adressent donc **à tous les clubs quel que soit leur niveau : Ligue et District**. Il est le reflet de la position commune adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, les douze présidents de District compris.

Réuni la semaine dernière, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de compléter ce travail de diffusion auprès des clubs d'un message de recommandations.

Autant le contrôle des Pass sanitaires du public accédant dans les enceintes sportives repose d'abord sur une obligation de moyens mis en œuvre lorsque cela est rendu obligatoire (ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé aux spectateurs venant assister à la rencontre), autant **la vérification des Pass sanitaires des populations techniques et sportives** (joueurs, staffs, arbitres, dirigeants) pénétrant dans les vestiaires et sur le terrain – donc inscrits sur la FMI – est **incontournable**.

Nous serons **intransigeants vis-à-vis de tout club et toute équipe transgressant ou cherchant à contourner cette règle vitale** en tentant de laisser passer et jouer des licenciés non détenteurs d'un Pass sanitaire à jour.

Même s'il évoqué comme un cas de dernier recours, la situation numéro 3 abordée par le Comex ne doit pas se produire. Car, au final, il s'agit tout simplement d'être en adéquation avec deux principes fondamentaux :



– le respect de la règle édictée : quelle que soit son opinion personnelle – sans entrer dans des débats d’opinions qui n’ont pas leur place ici – chacun se conforme aux lois d’autant plus que nous sommes délégués de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;

– la préservation de la santé des uns et des autres : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif – en premier lieu le football – est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

Aussi nous comptons sur votre sérieux vis-à-vis d’une situation que nous subissons tous. Nous espérons que ce rappel évident au départ sera finalement superflu dans la mesure où nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre sens des responsabilités.

Enfin, vous pouvez en retour compter sur notre propre collaboration à travers un accompagnement permanent des salariés et une accessibilité totale des élus concernant vos interrogations. Nous ferons régulièrement le point avec vous pour mesurer et adapter si nécessaire les contraintes d’organisation.

**TÉLÉCHARGEZ LES FICHES SYNTHÈSES DU PROTOCOLE
SANITAIRE FFF**

TÉLÉCHARGEZ LE PROTOCOLE SANITAIRE FFF

**TÉLÉCHARGEZ LE PV COMEX 20-08-21 (précisant le cadre
juridique de l’application du Pass Sanitaire)**



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 26 NOVEMBRE – BEAUMONT SAINT CYR

VENDREDI 14 JANVIER – lieu à définir (secteur Poitiers Sud)

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

DATE RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE

La date retenue pour le rattrapage du test physique des arbitres départementaux qui aura lieu au complexe sportif de Saint Nicolas (156 route de Parthenay, 86000 POITIERS) est le **samedi 06 novembre prochain**. RDV à 8h30 pour début des tests à 9h00.

La convocation a été envoyée à tous les arbitres n'ayant pas réussi leur test physique à ce jour.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U9	16H	à fixer	25/10/2021	26/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U11	16H	à fixer	28/10/2021	29/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	11/02/2022	12/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF1	32H	à fixer	14/02/2022	17/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF2	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF3	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Projet associatif (Partie 1 CFF4)	16H	à fixer	29/11/2021	30/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4)	16H	à fixer	10/01/2022	11/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation Santé Sécurité	32H	à fixer	04/01/2022	07/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Découverte GDB	16H	à fixer	15/10/2021	16/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF1	8H	à fixer	23/10/2021	23/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF3	8H	à fixer	11/11/2021	11/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	23/08/2021	24/08/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	17/12/2021	18/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	14/12/2021	15/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	18/01/2022	19/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	01/02/2022	02/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)



BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

DEFIS SPORTIFS

Tous les documents concernant les défis sportifs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur notre site internet – documents – documents généraux – onglet Technique.

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le 10 décembre prochain.**



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 27 octobre 2021
Procès-verbal n° 09

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Gérard MOUSSAC et Jean - Louis OLIVIER.
Excusés MM. Éric MAIOROFF et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 08 avec la modification suivante :

Match n° 24014957 : Payroux Charroux Mauprévoir (3) – St Maurice Gençay (2) en poule C du 17/10/21

Courriel du club de St Maurice Gençay (17/10/21 à 10h32) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de St Maurice Gençay (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de St Maurice Gençay.

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	<u>J 1</u> : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	03/10/21	23701631	Poitiers 3 cités (1) Vernères (1)	Coupe de France	11/11/21
D1		5	17/10/21	23701645	Poitiers 3 cités (1) Ozon (1)	Coupe de France	09/01/22
D2	A	3	02/10/21	23701933	Loudun (1) Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/11/21
D3	B	5	17/10/21	23703060	Beaumont St Cyr (3) Vouillé (1)	Coupe de France	12/12/21
D4	11	B	05/12/21	23702243	Beaumont St Cyr (4) Montamisé (2)	Occupation des terrains et des vestiaires	12/12/21 à 13h15
D5	B	2	26/09/21	23757951	Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) Avanton (2)	Entente tardive	28/11/21
D5	B	2	26/09/21	23757955	Les Roches la Villedieu (1) Colombiers (1)	Accession tardive	12/12/21


SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1		2	26/09/21	23775427	St Roman Les Melle (1)	Jaunay Marigny (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775429	Migné Auxances (1)	Valdivienne / Chauvigny (1)	Coupe de France	31/10/21
Fém D1		2	26/09/21	23775431	Ligugé (1)	St Cerbouille (1)	Coupe de France	31/10/21

U11/U13	B	3	09/10/21	23901780	Poitiers 3 cités (1)	Châtelleraut (1)		au plus tard le 30/10/21
U11/U13	D	1	25/09/21	23901807	Gati-Foot (1)	Val de Boutonne / St Romans les Melle (1)		au plus tard le 30/10/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS

Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Challenge du Poitou	1	17/10/21	24100946	Dissay (1)	Le Tallud (1)	Coupe de France	19/12/21

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

ARRÊTE MUNICIPAL

Avanton (24/10/21)

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86
Adriers
Antran
Biard
Boivre
Brion St Secondin
Buxerolles
Cenon sur Vienne
Châtelleraut Portugais
Chauvigny

Fontaine le Comte
Jardres
Jaunay Marigny
Leigné sur Usseau
Ligugé
Lusignan
Mignaloux Beauvoir
Montamisé
Montmorillon

Naintré
Poitiers 3 cités
Poitiers Asac
Smarves Iteuil
Sommières St Romain
St Benoît
St Savin St Germain
Stade Poitevin
Vouillé

DEPARTEMENTAL 2
Match n° 23701947 : Avanton (1) – Loudun (1) en poule A du 24/10/21

Courriel du club d'Avanton (22/10/21 à 09h04) demandant l'inversion de la rencontre.

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain d'Avanton, la rencontre en rubrique a été inversée et s'est déroulée sur le terrain de Loudun le **dimanche 24/10/21 à 13h15**.

**Match n° 23702013 : Loudun (1) - Avanton (1) en poule A du 12/03/22**

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain d'Avanton le dimanche 13/03/22 à 15h.

La Commission remercie les deux clubs de s'être mis d'accord pour que la rencontre puisse se dérouler.

Match n° 23701830 : Fontaine le Comte (2) – Mignaloux (2) en poule B du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

DEPARTEMENTAL 3**Match n° 23769737 : La Pallu (1) – Oyré Dangé (2) en Poule A du 17/10/21****Évocation**

La Commission, reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 08 du 20/10/21 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe d'Oyré-Dangé (2) d'un joueur (licence n° 1172413382) en état de suspension.

Considérant que le club d'Oyré Dangé a été informé et a formulé ses observations par écrit (25/10/19 à 15h50).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline des 07 et 14/10/20 de deux matchs de suspension à compter du 04/10/21.

Considérant que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique.

Par ces motifs, donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Oyré Dangé (2) avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de La Pallu (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club d'Oyré Dangé.

Dossier classé.

Match n° 23703068 : Poitiers Cep (1) – Civaux (1) en poule B du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23758639 : Poitiers 3 cités (2) – Lusignan (2) en poule C du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23758643 : Chasseneuil St Georges (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (1) en poule C du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23758645 : Nieuil l'Espoir (2) – Nouaillé (2) en poule C du 23/10/21

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Flavien GARDAIS (25/10/21 à 21h21) l'entrée en jeu de tous les remplaçants.

Modification de la feuille de match effectuée par la Commission.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 4**Match n° 23702214 : Poitiers Gibauderie (2) – Châtelleraut Portugais (3) en poule B du 24/10/21**

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23702347 : Sèvres Anxaumont (2) – Lavoux Liniers (1) en poule C du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23702608 : Biard (2) – St Benoît (3) en poule E du 24/10/21

Feuille de match papier non reçue.

Dossier en instance.

Match n° 23702610 : Fontaine le Comte (3) – Mignaloux (3) en poule E du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.



Match n° 23702612 : Poitiers Beaulieu ES (1) – Nieuil l'Espoir (3) en poule E du 24/10/21

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS à recevoir avant le **mercredi 03 novembre 2021**

- Le du score de la rencontre.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 03 novembre 2021** :

- La confirmation du score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757840 : Ouzilly (1) – Mirebeau (2) en poule A du 17/10/21

Courriel du club d'Ouzilly (25/10/21 à 19h31) et Mirebeau (25/10/21 à 16h40)

FMI transmise tardivement.

Dossier clos.

Match n° 23757844 : Vicq sur Gartempe (3) – Sammarçolles / Mouterre Silly (1) en poule A du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23757975 : Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) – Dissay (2) en poule B du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23757976 : Montamisé (3) – Thuré Besse (2) en poule B du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

Match n°23757977 : Availles en Châtelleraut (3) - Avanton (2) en poule B du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23758043 : Avanton (2) – Availles en Châtelleraut (3) en poule B du 13/03/22

En raison de la fixation du match Loudun (1) - Avanton (1) le **dimanche 13/03/22 à 15h** sur le terrain d'Avanton suite à l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique est avancée à 13h15.

Match n° 23758108 : Châtelleraut C9 (1) – Leigné sur Usseau (2) en poule C du 24/10/21

Evocation

Inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Châtelleraut C9 (1), de joueurs U17 (licence n° 2546922326, 9602318973, 9603660807 et 9603660837) non qualifiés (non surclassés, article 73.2.a des RG de la FFF).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Châtelleraut C9 lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 10 novembre 2021, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 23758242 : Savigny L'Evescault (1) – Valdivienne (2) en poule D du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23758372 : Valence en Poitou Couhé (1) – Bouresse (1) en poule E du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.



Match n° 23758374 : Poitiers Beaulieu FC (1) – ACG Foot Sud 86 / Savigné (4) en poule E du 24/10/21

Courriel du club d'ACG Foot Sud 86 (24/10/21 à 10h04) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 / Savigné (4) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club d'ACG Foot Sud 86.

S'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe d'ACG Foot Sud 86/Savigné (4) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 23758375 : Availles Limouzine (1) – Usson L'Isle (2) en poule E du 24/10/21

Courriel du club d'Availles Limouzine (25/10/21 à 10h57) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe d'Availles Limouzine (1) (sans déplacement d'Usson L'Isle (2)).

Amende de 31€ au club d'Availles Limouzine.

Match n° 23758380 : Blanzay (1) – Valence en Poitou - Couhé (1) en poule E du 31/10/21

Demande du club de Valence en Poitou - Couhé (courriel du 27/10/21 à 08h58) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Valence en Poitou - Couhé.

Match n° 23758503 : Château Larcher (3) – Vivonne (3) en poule F du 24/10/21

Courriel du club de Vivonne (23/10/21 à 13h51) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Vivonne (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Vivonne.

S'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Vivonne (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 23758506 : Sèvres Anxaumont (3) – Poitiers ASAC (2) en poule F du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

DEPARTEMENTAL 6

Match n° 24015142 : Orches (1) – Vellèches (1) en poule A du 24/10/21

Courriel du club de Vellèches (23/10/21 à 11h56) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Vellèches (1) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Vellèches.

Match n° 24015143 : Moncontour / ASM (2) – Ouzilly / Cernay St Genest (2) en poule A du 24/10/21

2^{ème} forfait de l'équipe d'Ouzilly / Cernay St Genest (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club d'Ouzilly.

Match n° 24015051 : Savigny L'Evescault (2) – Villeneuve (2) en poule B du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24015052 : Espoir FC (1) – Nalliers (2) en poule B du 24/10/21

Courriel du club de Nalliers (24/10/21 à 13h11) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Nalliers (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Nalliers.

Match n° 24014954 : Aslonnes (1) – Smarves Iteuil (3) en poule C du 17/10/21

Courriel du club d'Aslonnes (18/10/21 à 10h25) signalant un problème avec la tablette et qui donne le score de la rencontre.

La Commission a reçu les renseignements de la part du club de Smarves Iteuil.

La Commission demande au club d'Aslonnes à recevoir avant le **mercredi 03 novembre 2021** :

- La confirmation du score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

**Match n° 24014961 : Lhonnaizé (1) – Payroux Charroux Mauprévoir (3) en poule C du 24/10/21**

Courriel du club de Payroux Charroux Mauprévoir (23/10/21 à 18h47) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Payroux Charroux Mauprévoir (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Payroux Charroux Mauprévoir.

Match n° 24014959 : Verrières (3) – St Saviol (2) en poule C du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 1**Match n° 2377544 : Châtelleraut SO (2) – St Romans les Melle (1) du 24/10/21**

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23775446 : Fontaine le Comte (1) – Bressuire (2) du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 2**Match n° 23801394 : Poitiers Gibauderie (1) – Vicq sur Gartempe (1) du 24/10/21**

Feuille de match papier reçue.

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 3**Match n° 2381159 : Vrere St Leger (1) – Fc Vrines (1) en poule A du 24/10/2021**

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23831160 : St Varent / Airvault (1) – Neuville (1) en poule A du 24/10/2021

Feuille de match papier reçue.

Match n° 23831198 : Moncoutant (1) – Le Tallud (1) en poule C du 24/10/2021

Feuille de match papier reçue.



CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

POULES de la PHASE 2

POULE A

BRESSUIRE (1)
 POITIERS STADE FC (1)
 NIORT ST FLORENT UA (2)
 GATIFOOT (1)
 CELLES-VERRINES E.S (1)

POULE B

NIORT ST FLORENT UA (1)
 AUTIZE OREE FC J (1)
 POITIERS 3CIT (1)
 LUSIGNAN (1)
 CNFC-CHAURAY-ECHIRE (1)

POULE C

LOUDUN/FC ASM 1
 CHATELLERAULT SO (1)
 JAUNAY MARIGNY (1)
 MONTMORILLON (1)
 POITIERS ASAC/BUXEROLLES (1)

POULE D

LA CHAPELLE BATON (1)
 GJ 3 VALLEES 86 (1)
 VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)
 FC BOUTONNAIS (1)
 MIGNE (1)

POULE E

CERIZAY CO (1)
 R.C. PARTHENAY VIENNAY (1)
 THOUARS 1
 CNFC-CHAURAY-ECHIRE (2)
 CHERVEUX (1)
 LUSIGNAN (2)

Dates prévues au calendrier : 13, 20 et 27/11/21, 04 et 11/12/21
 Rattrapage : 18/12/21

Horaire des rencontres 15h, voire 13h15 en cas de lever de rideau

Tout changement d'horaire, pour être accepté par la Commission, devra être soumis à l'accord du club adverse.

CHAMPIONNAT FÉMININ U14/U17 (géré par le District 79)

POULES de la PHASE 2

POULE A

AVAILLES en CHATELLERAULT (1)
 CENON sur VIENNE (1)
 CERIZAY / INTERBOCAGE (1)
 GATINAISE (1)
 THENEZAY / TALLUD / VASLES (1)

POULE B

LA CHAPELLE BÂTON / US-ISL / AD (1)
 MONTMORILLON (2)
 NIORT / CHAURAY / ECHIRE (1)
 NIORT ST FLORENT (1)
 VENISE VERTE (1)

POULE C

CELLES-VERRINES (1)
 GATINAISE (2)
 LA CHAPELLE BÂTON / US-ISL / AD (2)
 LUSIGNAN (1)
 POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)

POULE D

AUTIZE ORÉE / GATIFOT (1)
 CHATELLERAULT SO (2)
 JAUNAY MARIGNY (1)
 LOUDUN/FC ASM (1)
 MONCOUTANT (1)
 ST CERBOUILLE / FCPA (1)

POULE E

JAUNAY MARIGNY / CHASSENEUIL ST GEORGES / LA PALLU (2)
 MIGNE AUXANCES (1)
 POITIERS 3 CITES (2)
 THOUARS (2)
 VICQ / ST SAVIN (1)

Dates prévues au calendrier : 13, 20 et 27/11/21, 04 et 11/12/21
 Rattrapage : 18/12/21

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 23775444 : Châtellerault SO (2) – St Romans Les Melle (1) du 24/10/21 en Féminine à 11 Départemental 1.



DIVERS

Courriel du club Poitiers ASAC :

Réponse par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Châtelleraut SO, Fontaine le Comte, Leigné sur Usseau et Moncoutant :

Pris note.

Courriel du club FC Boutonnais :

Nécessaire fait.

Courriels des clubs d'Availles en Châtelleraut, Biard, Poitiers 3 cités et Verrières :

Pris note du rapport FMI.

Courriel du club d'Oyré Dangé :

Dossier transmis à la CDA.

TERRAINS

Courriel de la Commission des terrains (21/10/21 à 21h21) qui annonce l'homologation de l'éclairage de stade de La Chapelle Viviers.

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontres des 23 et 24/10/21

Devant les difficultés de connections rencontrées par les clubs durant la dernière journée de championnat, la Commission n'étudiera pas la non-utilisation de la FMI

Cependant, il reste obligatoire d'envoyer l'original de la feuille de match papier.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontre du 17/10/21

Match n° 23757840 : Ouzilly (1) – Mirebeau (2) en Départemental 5 poule A du 17/10/21
le 23/10/21 à 16h37

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 24€.

Rencontres des 23 et 24/10/21

Match n° 23702608 : Biard (2) – St Benoît (3) en Départemental 4 poule E

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 03 novembre 2021 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, Didier DANIEL



DOCUMENTS DIVERS

CONVOCATION STAGE U15 GARCONS

Sélection « 86/79 » U15 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

DESTINATAIRES : joueurs U15 du District de la Vienne nés en 2007 retenus en Sélection du « Poitou Vienne/Deux-Sèvres » (cf. liste ci-dessous).

Chaque joueur retenu est convoqué le :

SAMEDI 6 NOVEMBRE 2021

à 9h15

directement au terrain synthétique de la Ligue à PUYMOYEN (16400)

Planning des rencontres :

- 10H30 : Sélection « Poitou » (79+86) contre la Sélection des « Charentes » (17+16)

- 14H : Sélection « Poitou » (79+86) contre la Sélection du « Limousin » (19+23+87)

- 17H : Sélection « Poitou » (79+86) contre la Sélection de la « Gironde »

Cette opération régionale vise à déterminer ceux qui seront retenus en stage de Ligue U15 du 22 au 23 décembre 2021.

Chaque joueur devra se munir :

- de ton PASS SANITAIRE ou d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72H

- de ton équipement complet de footballeur

Ton déjeuner sera pris en charge et tu seras libéré à l'issue de la dernière rencontre (18H).

Liste des 7 joueurs convoqués :

CHÂTELLERAULT S.O.C : CHASSEPORT Kylian, LEGHRIB Aymen, VALLEE Clément

STADE POITEVIN F.C : ZEBEU Enzo, VETAULT Luca, HAMMADI Mathis et

CHASSAIN Célian

En cas d'absence, merci de prévenir IMPÉRATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)



Lieu de RDV au terrain synthétique de la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine à 9H15 le samedi 6 novembre à PUYMOYEN

L'encadrement de cette journée sera assuré par :

- Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA 86
- Christophe GRIMPRET, Conseiller Technique PPF LFNA 79



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE



ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Département 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Département 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Département 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Département 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Département 5 (6 x12) 72 équipes	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16
	descend en Département 6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13
	vient de Département 6	5	4	4	4	4	4	4	4	4
Département 6	monte en Département 5	-5	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
	vient de Département 5	6	6	7	8	9	10	11	12	13

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule A + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1